



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

Mesdames, Messieurs,

La Commune de La Roque d'Anthéron concentre un grand nombre d'activités associatives, municipales, ou scolaires qui entraîne de nombreuses demandes pour des événements de tout type : culturel, sportif, social, éducatif etc...

Ces manifestations et événements génèrent pour la Commune un éventail de prestations à mettre en œuvre (Prêt de matériel, prêt de salles, mise à disposition d'agents du service technique, police municipale etc...).

La Commune souhaite améliorer la maîtrise du calendrier des manifestations et événements et par la même, celui des agents des services concernés, surtout durant les périodes de fortes activités pour les services, soit Mai, Juin, Juillet, Août.

Nous vous rappelons :

- Que vous devez remplir **les fiches de vœux pour la rentrée de septembre avant le 15 Juillet** afin d'établir les plannings des salles, et le calendrier des événements et manifestations. (*Téléchargeable sur le site de la mairie*)
- Que le dépôt d'une demande de matériel ou d'occupation du domaine public nécessite la présentation d'un dossier complet, (*fiches à télécharger sur le site de la Mairie*)
- Que Plus aucune demande ne pourra être prise en charge que ce soit (de prêt de matériel, d'occupation du domaine public, ou prêt de salle) sans qu'elle ne soit déposée **2 mois minimum, avant la date de la manifestation.**

En application du nouveau plan Vigipirate entré en vigueur le 1^{er} décembre 2016, et la posture Vigipirate « Printemps 2017 », l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentats ». Afin d'optimiser la sécurisation dans l'organisation d'événements ou rassemblements sur la Commune, nous avons modifié la fiche de demande d'autorisation que vous utilisez habituellement (*voir PJ*)

Concernant le **nouveau complexe sportif et culturel**, vous pouvez remplir une fiche de vœux sachant que les équipements ne seront disponibles qu'à partir **de Janvier 2018. Nous rappelons aux utilisateurs autres que les associations que ces consignes sont valables pour tous.**

* Vous voudrez bien noter qu'à ce jour, Nous ne sommes plus en capacité de répondre à de nouvelles demandes pour les mois de Juin, Juillet Août.

Nous vous remercions de veiller à bien suivre les procédures pour le confort, la sécurité de tous et l'amélioration des services et moyens mis à dispositions par la Commune.

Bien cordialement



Le Premier Adjoint :


Isabelle RICARD